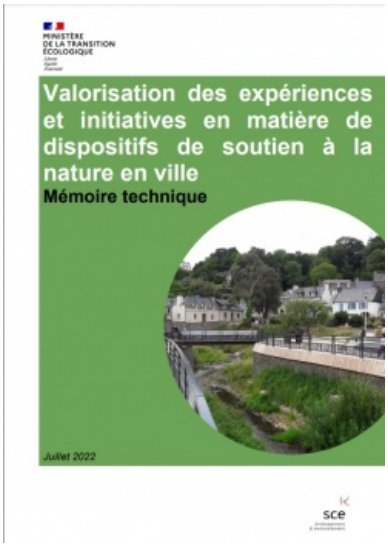
Mise à disposition du rapport "Valorisation des expériences et initiatives en matière de dispositifs de soutien à la nature en ville"



En juillet 2022, le Ministère de la Transition Ecologique, avec l'appui de la société SCE : L'aménagement & l'environnement, ont publié un rapport intitulé "Valorisation des expériences et initiatives en matière de dispositifs de soutien à la nature en ville".

Le ministère de la transition écologique souhaite capitaliser les différentes initiatives engagées pour développer la nature en ville. L'objectif est de favoriser le développement à grande échelle de ces solutions afin qu'elles contribuent à l'atteinte des objectifs des différentes politiques publiques liées. Pour cela, la démarche initiée par le ministère repose sur deux axes :

- l'élaboration d'un recueil de retours d'expérience, pour mettre en évidence des solutions exemplaires et à privilégier, et pouvoir mieux appréhender les difficultés de ce type de projets,
- la construction d'une stratégie de valorisation et de diffusion de ces solutions auprès des différentes catégories d'acteurs concernées. Ces deux axes visent en particulier à promouvoir les solutions innovantes, efficaces vis-à-vis des objectifs des politiques publiques et réplicables sur différents territoires.

Pour trouver les projets les plus pertinents et faire des retours d'expériences à portée nationale, la sélection s'est organisée en plusieurs étapes. Tout d'abord, une première approche par le recensement de dispositifs tournés vers la nature en ville, la biodiversité urbaine et les solutions fondées sur la nature puis au travers de ces dispositifs : des projets vertueux répondant au plan biodiversité.

Documents
Rapport "Valorisation des expériences et initiatives en matière de dispositifs de soutien à la nature en ville"

Depuis 2008, de nombreuses initiatives sont soutenues par l'État afin de développer la nature en ville et de déployer les solutions fondées sur la nature ou encore de limiter l'étalement urbain. La lutte contre l'artificialisation est progressivement devenue un objectif à intégrer dans les documents d'urbanisme et de planification territoriale, renforcés grâce aux lois Grenelle I et II, loi ALUR et loi Climat & Résilience qui permettent l'intégration d'objectifs de conservation des espaces et l'intégration de la nature en ville. Le Plan Biodiversité a renouvelé en juillet 2018 l'objectif de lutte contre l'artificialisation ainsi que celui de restaurer la nature en ville. Cet axe 1 du Plan Biodiversité est décliné en trois objectifs :

- Développement de la nature en ville et accès à la nature pour chaque citoyen
- Déploiement de solutions fondées sur la Nature pour des territoires résilients
- Limitation de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette

Le ministère de la transition écologique souhaite capitaliser les différentes initiatives engagées pour développer la nature en ville à travers de nombreux dispositifs nationaux (EcoQuartiers, EcoJardins, EcoCité, Capitale Française de la Biodiversité, Territoires engagés pour la Nature...) et au niveau local comme le coefficient de Biotope par Surface (CBS)

intégré à certain PLUi (PLUM Nantes Métropole), les Atlas de la Biodiversité Communale, les Permis de Végétaliser ou encore les Plans d'Action Biodiversité Métropolitain.

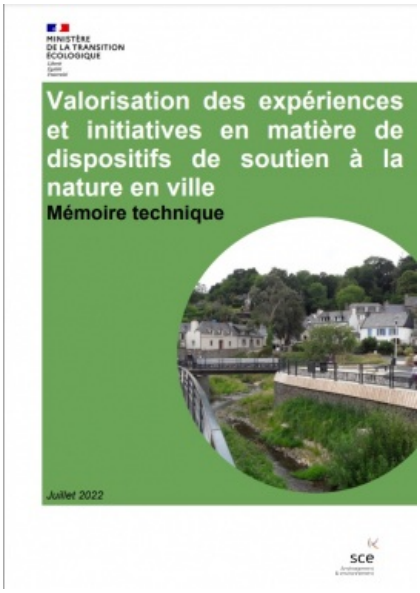
L'objectif est de favoriser le développement à grande échelle de ces solutions afin qu'elles contribuent à l'atteinte des objectifs des différentes politiques publiques liées.

Pour cela, la démarche initiée par le ministère repose sur deux axes :

- l'élaboration d'un recueil de retours d'expérience, pour mettre en évidence des solutions exemplaires et à privilégier, et pouvoir mieux appréhender les difficultés de ce type de projets,
- la construction d'une stratégie de valorisation et de diffusion de ces solutions auprès des différentes catégories d'acteurs concernées. Ces deux axes visent en particulier à promouvoir les solutions innovantes, efficaces vis-à-vis des objectifs des politiques publiques et réplicables sur différents territoires.

Informations complémentaires

Auteur
Ministère de la Transition Ecologique
Écrit le
2022
Date de publication
2022



Consulter la ressource